



**PRÉFÈTE
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Arrêté N° 30-2021-09-28-00004

**portant mise à disposition du public du permis d'aménager
pour déplacer l'aire naturelle de stationnement au Nord du Ponant et la base nautique
au droit de celle-ci dans un endroit plus sécurisé pour le public avec une meilleure
intégration paysagère
Commune du GRAU DU ROI**

La préfète du Gard, officier de la légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite,

VU le code de l'urbanisme et notamment les dispositions des articles L121-24 et R 121-6 prévoyant la mise à disposition du public des projets portant sur des aménagements légers situés dans les espaces remarquables des communes littorales ;

VU le code de l'environnement ;

VU la demande de permis d'aménager enregistrée en mairie du GRAU DU ROI sous le numéro PA 030 133 21 Y 0002 le 01/07/2021, par le Conservatoire du littoral représenté par Mme Agnès VINCE ;

VU l'objet de la demande pour : déplacer l'aire naturelle de stationnement au Nord du Ponant et la base nautique au droit de celle-ci dans un endroit plus sécurisé pour le public avec une meilleure intégration paysagère
sur la commune du GRAU DU ROI ;

CONSIDERANT que les projets d'aménagements légers mentionnés au 1 de l'article R 121-5 du code de l'urbanisme doivent faire l'objet d'une mise à disposition du public dans les conditions définies par les articles L 121-24 et R 121-6 de ce même code ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La demande susvisée est mise à disposition du public du 04/10/2021 au 18/10/2021 sur le site internet des services de l'État du Gard ;

Le présent arrêté sera affiché, huit jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci :

- à la mairie du GRAU DU ROI ;
- sur le site des travaux ;
- sur le site internet de la préfecture du Gard.

ARTICLE 2 : Le dossier est consultable sur le site Internet, rubrique publications/ consultations publiques – Environnement/Consultations en cours à l'adresse suivante :
<https://www.gard.gouv.fr/Publications/Consultation-du-Public>

Le dossier comporte les pièces suivantes :

- * le document cerfa de demande de permis d'aménager ;
- * un plan de situation du terrain ;
- * une notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu ;
- * un plan de l'état actuel du terrain à aménager et de ses abords ;
- * un plan de composition d'ensemble du projet ;
- * le formulaire d'évaluation des incidences prévu à l'article R414-23 du code de l'environnement ;
- * une demande d'examen au cas par cas ;
- * la décision de dispense d'étude d'impact après examen au cas par cas.

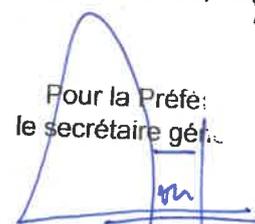
Le public peut formuler ses observations à compter du 04/10/2021 et jusqu'au 18/10/2021 à l'adresse électronique suivante :
parking-nord-ponant-grauduroi@gard.gouv.fr

A l'issue de la mise à disposition et avant de prendre une décision sur la demande, un bilan sera établi par l'autorité administrative.

ARTICLE 3 : le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard, le maire du GRAU DU ROI, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NIMES, le **28 SEP. 2021**

Four la Préfe:
le secrétaire géric


Frédéric LOISEAU